



FAIRE DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

CONTEXTE :

Arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour les années 2016 à 2018

- ORIENTATION N° 7 : COORDINATION DES ÉQUIPES DE SOINS PRIMAIRES POUR CONTRIBUER À LA STRUCTURATION DES PARCOURS DE SANTÉ DU PATIENT, NOTAMMENT À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE DE SANTÉ.
- ORIENTATION N° 8 : COORDINATION DES SOINS ENTRE MÉDECIN TRAITANT ET MÉDECIN CORRESPONDANT
- ORIENTATION N° 26 : JUSTE PRESCRIPTION DES MÉDICAMENTS ET PRÉVENTION DE LA IATROGÉNIE MÉDICAMENTEUSE
- ORIENTATION N° 31 : AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS
- ORIENTATION N° 32 : ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

PREREQUIS :

- Aucun pré-requis nécessaire.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne et/ou professionnel de santé souhaitant disposer d'une formation validante de 42 heures pour dispenser ou coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient.

CONTENU :

- Une évaluation de l'acquisition des compétences sera réalisée à la fin. Elle sera sous la forme d'un travail rédactionnel à rendre par l'apprenant à la fin de la formation ;
- Auto-bilan des compétences à acquérir pour mettre en œuvre l'éducation thérapeutique du patient ;
- Analyse, compréhension de la démarche enseignée ;
- Étude de la faisabilité de la mise en œuvre de la démarche enseignée ;
- Mise en œuvre de la démarche d'éducation thérapeutique ;
- Auto-évaluation de la démarche mise en œuvre ;
- La maladie chronique : vision patients, vision soignants ;
- La posture éducative : communication, écoute active, reformulation, empathie ;
- La mise en œuvre d'un diagnostic éducatif ou bilan éducatif partagé et synthèse : les grilles d'entretien, introduire la relation, établir la confiance ;
- La mise en œuvre d'un contrat éducatif : la validation des objectifs avec le patient ;
- L'exploration des outils pédagogiques, leur utilisation, leur création ;
- L'animation d'ateliers individuels et/ou collectifs ;
- L'évaluation et auto-évaluation en etp : côté programme, côté patient, côté éducateur : quand, comment ?



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- **acquérir des connaissances théoriques sur l'éducation thérapeutique :**
 - Comprendre et expliquer la démarche éducative
- **acquérir des compétences de savoir-être et de savoir-faire en éducation thérapeutique, jusqu'à réaliser une démarche éducative à partir d'une situation réelle :**
 - communiquer de manière appropriée, remettre en question ma communication et autoévaluer cette compétence
 - Réaliser un BEP
 - S'accorder sur un contrat éducatif
 - Faire acquérir à une personne les compétences nécessaires à son projet
 - Travailler en équipe
 - mettre en œuvre une auto évaluation pour le patient éduqué
 - Elaborer et mettre en place un atelier et son évaluation / Animer un atelier/ Evaluer l'atelier
- **Comprendre le vécu, le ressenti du patient atteint de maladie chronique**
 - explorer le partenariat patient et intégrer un patient partenaire en éducation thérapeutique selon le modèle de Montréal
 - explorer la réalité vécue et les ressentis d'une personne porteuse de maladie chronique et déduire les besoins éducatifs
- **s'auto-évaluer dans son métier de « soignant-éducateur ».**
 - M'autoévaluer sur mes compétences pour faire de l'ETP
 - Mon parcours et mes envies en etp
- **Evaluer le programme pour le faire évoluer**
 - Evaluation annuelle
 - Evaluation quadriennale

Le format et le contenu de cette formation sont conformes aux conditions spécifiées par le décret n°2013-449 du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient :

- compétences relationnelles et pédagogiques,
- compétences techniques,
- compétences organisationnelles.

Méthodes et modalités validées par la HAS

LES MOYENS ET LES ELEMENTS MIS EN ŒUVRE ATTESTANT DE LA RECHERCHE DE LA VALIDITE ET DE L'EFFICACITE DES PROGRAMMES :

- Nous avons élaboré ce programme en prenant modèle sur le programme de formation du CHU de Grenoble élaboré par leur UTEP
- Les programmes d'ETP
 - « Mieux vivre son asthme », Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/575/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3570/74
 - « Education thérapeutique au diabète pour patients hospitalisés » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/338/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3567/74
 - « ETP en rhumatologie aux HDL » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/576/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3569/74



HOPITAUX DU LEMAN

Service Formation Continue

3 avenue de la Dame, CS 20526 - 74203 Thonon-les-Bains

<http://www.hopitauxduleman.fr>

Responsable service Formation, Lynda FROSSARD : 04 50 83 20 17 – Gestionnaires : 04 50 83 20 44/24 69
formation@ch-hopitauxduleman.fr

- « Education thérapeutique du patient diabétique en HAD » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/1471/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3571/74
- « Education thérapeutique de l'enfant et de l'adolescent diabétiques et de ses parents » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/1043/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3568/74
- « Education thérapeutique des insuffisants coronariens : mieux vivre après un infarctus » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/5358/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/4731/74
- Les outils de formation : - DVD boîte à outils pour les formateurs en éducation du Patient ; INPES, - DVD « un accompagnement au diagnostic éducatif » juin 2011 ; Abbott, CHU Grenoble, AFLAR

VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuilles d'émargement

Attestation de fin de formation

INTERVENANTS :

Rachel VINCENT ETTWILLER (Praticien hospitalier) accompagnée de Noémie MOUGEL (Ergothérapeute) a suivi une formation pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient. Elles participent activement à des programmes d'ETP au sein des Hôpitaux du Léman, sont responsables de l'UTEP Thonon, participent aux décisions prises et au colloque des UTEP's de l'Arc Alpin, et se forment à l'ETP au cours de congrès régionaux et nationaux.

MODALITES D'ACCES :

Durée : 6 journées de 7 heures (3 sessions de 2 jours)

Horaires : 8h30 – 16h30 (1H de pause déjeuner)

Lieu : Hôpitaux Du Léman ou dans un établissement du Groupement Hospitalier du Territoire

Effectif : 10 à 15 personnes

Dates : voir planning des sessions

Délai d'accès : inscription possible jusqu'à 3 semaines avant le début de la formation sous réserve de place disponible

Accessibilité :

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous contacter avant votre inscription. Nous pourrions ainsi vous détailler les possibilités d'accueil pour vous permettre de suivre la formation ou vous orienter si besoin vers les structures spécialisées.

A l'inscription : fournir le numéro ADELI ou RPPS, et le nom de de jeune fille.

TARIFS POUR LES STAGIAIRES EXTERIEURS AUX HDL :

900 € par personne pour 6 jours (soit 150€ par personne et par jour)